

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique**

**Direction des Ressources Humaines**

**Alger le 25 mai 2023**

**Annonce de l'ouverture de la quatrième (4<sup>ème</sup>) session  
de candidature en vue de l'obtention de l'habilitation universitaire**

**La Direction des Ressources Humaines du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique informe les maîtres de conférences classe « B » et les maîtres de recherche classe « B » de l'ouverture de la quatrième (4<sup>ème</sup>) session de candidature en vue de l'obtention de l'habilitation universitaire.**

**En application de l'article 45 du décret exécutif n° 08-130 du 03 mai 2008 portant statut particulier de l'enseignant chercheur et de l'article 57 du décret exécutif n° 08-131 du 03 mai 2008 portant statut particulier du chercheur permanent, les maîtres de conférences classe " B " et les maîtres de recherche classe « B » justifiant les conditions réglementaires de candidature en vue de l'obtention de l'habilitation universitaire citées aux dispositions du décret exécutif n° 21-50 du 28 janvier 2021 fixant les conditions et modalités d'obtention de l'habilitation universitaire et l'arrête n°804 du 14 juillet 2021 , modifié et complété, fixant les modalités d'application des dispositions relatives à l'obtention de l'habilitation universitaire, peuvent déposer leur candidature exclusivement via la plate forme « PROGRÈS » en utilisant leur comptes électroniques professionnels via le lien suivant :**

**<https://progrès.mesrs.dz/webgrh>**

**La période du dépôt des dossiers est fixée  
du dimanche 28 mai au dimanche 11 juin 2023**